

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUIN 2021 A 18 h

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt et un, le dix juin à 18 h, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HENRI PARANTHOËN, le Maire,

Nombre de conseillers
en exercice :

15

Présents ou
représentés :

15

Présents : PARANTHOËN Henri, le Maire ; LE COQ Annyvonne, SCHUCHARD Corinne, ALLAIN Gilles, LE BRIAND Fabienne, GUILLOU Loïc, HERVO Claudine, MENUU Laurent, BLONDEL Christine, Yoann JUMEL, CONAN Amélie, CEILLIER-VERDEIL Christine, CASTERAN Maryline, JEZEQUEL Yves.

Procuration : ANDRE Yanick ayant donné pouvoir à M. Henri PARANTHOËN, le Maire ;

Secrétaire de séance : Loïc GUILLOU

Date d'envoi de la Convocation : le 07 juin 2021

Date de l'affichage : 07 juin 2021

DELIBÉRATION N°2021-13-101 : CAISSE DES ECOLES_ DECISION MODIFICATIVE 2021_001

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que des crédits doivent être prévus au budget annexe caisse des écoles afin d'annuler les titres émis, d'un montant de 173.60 € et admis en non-valeur par le conseil municipal.

M. le Maire présente la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

| | | |
|----------|-------------|---------|
| DEPENSES | Compte 6542 | + 174 € |
| DEPENSES | Compte 6228 | - 174 € |

Vu le Code Générale des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

- ✓ ***Décident d'adopter la décision modificative n°2021_001 telle que présentée ;***
- ✓ ***Autorisent M. le Maire ou adjoint à signer toute pièce à venir.***

Pour Copie Conforme

Le Maire

Henri PARANTHOËN

